

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 25 septembre 2025

Délibération n° 2025/68

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'action foncière avec la commune de SAINTE GEMME LA PLAINE et la Communauté de communes Sud Vendée Littoral – La Merlaterie

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025.

Vu la convention d'action foncière en vue de réaliser un projet urbain sur une dent creuse approuvée par le Conseil d'Administration du 25 novembre 2021,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'action foncière entre la commune de Sainte Gemme la Plaine, la Communauté de communes Sud Vendée Littoral et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet urbain sur une dent creuse La Merlaterie,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 25 septembre 2025

la secrétaire gé éral le la Préfecture

Le Rréfet de la Vendée